

- 3° Les jours de vigiles où l'on observe le jeûne.
 - 4° Le mercredi des Cendres et les trois jours suivants.
 - 5° Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines du Carême.
 - 6° Le dimanche des Rameaux et les six jours de la semaine sainte.
 - 7° Tous les mercredis et vendredis de l'Avent.
- N. B. Les jours de semaine du Carême où il y a dispense de l'abstinence, c'est-à-dire, les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines, on ne doit faire qu'un seul repas en gras, et à ce repas, il n'est point permis de faire usage de poisson avec la viande.

Temps où la célébration des mariages n'est pas permise.

La célébration des mariages est défendue depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'Épiphanie inclusivement : et depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Quasimodo, aussi inclusivement.

Fêtes légales dans la province de Québec.

Tous les dimanches de l'année.	Fête de la Reine.....24 Mai.
Circoncision 1 ^{er} Janvier.	Fête-Dieu.....20 Juin.
Épiphanie 6 “	SS. Pierre et Paul...29 “
Annunciation.....25 Mars.	Fête de la Pui-
Mercredi des Cendres.. 6 Mars.	sance..... 1 ^{er} Juillet.
Vendredi Saint.....19 Avril.	Toussaint..... 1 ^{er} Novembre.
Lundi de Pâques.....22 “	Immaculée Conc..... 8 Décembre.
Ascension30 Mai.	Noël..... 25 “

Et tout jour fixé par proclamation comme jour de jeûne et d'actions de grâces générales.

Apparence des Planètes en 1889.

Etoiles du matin.—Vénus, jusqu'au 30 avril.—Mars, après le 17 juin.—Jupiter, jusqu'au 24 juin.—Saturne, jusqu'au 5 février, et après le 16 août.—Mercure, après le 24 février, jusqu'au 24 avril, jusqu'au 19 juin, après le 7 août, jusqu'au 15 octobre, après le 7 décembre.

Etoiles du soir.—Vénus, après le 30 avril.—Mars, jusqu'au 17 juin.—Jupiter, après le 24 juin.—Saturne, après le 15 février, jusqu'au 16 août.—Mercure, jusqu'au 14 février ; après le 24 avril, jusqu'au 19 juin ; après le 7 août, jusqu'au 15 octobre ; après le 7 décembre.

Eclipses.

- Il y aura, en 1889, cinq Eclipses, trois de Soleil et deux de Lune.
- Le 1^{er} Janvier, Eclipsé totale de Soleil, invisible en Canada.
- Le 16 Janvier, Eclipsé partielle de Lune, visible pour une partie du Canada.
- Le 27 Juin, Eclipsé annulaire de Soleil, invisible.
- Le 12 Juillet, Eclipsé partielle de Lune, invisible.
- Le 21 Décembre, Eclipsé totale de Soleil, invisible.